



Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

HG-Aktivator / zum Pinseln

Numero d'article: 400015

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Activateur

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

HG pro-innovations GmbH
Wagnergraben 1
5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich
Téléphone +43(0) 720 310 355
Téléfax
Site internet www.hgpowerglue.com
E-mail office@hgpowerglue.com

Secteur informatif

Informations techniques

office@hgpowerglue.com

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

+43(0) 1 406 43 43 (24h)

Société

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 12

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Acétone

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs / aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Aucun

Dangers pour la santé

Dessèche la peau.
 Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
90 - < 100	Acétone CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
< 0,75	N,N-diméthyl-p-toluidine CAS: 99-97-8, EINECS/ELINCS: 202-805-4, EU-INDEX: 612-056-00-9 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 H311 H331 - STOT RE 2: H373 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 12

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.
Oxyde de carbone (CO).

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection complet.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout. Risque d'explosion!

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 12

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 12

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 1210 mg/m ³ , TMP 84, FT 3
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 2420 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
8 heures: 500 ppm, 1210 mg/m ³

DNEL

Substance
N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1.224 mg/m ³ (AF= 60).
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 0.694 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0.174 mg/ kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 0.347 mg/ kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 0.302 mg/m ³ (AF=120).
Acétone, CAS: 67-64-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 186 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1210 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 2420 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 200 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 62 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 62 mg/kg bw/d.

PNEC

Substance
N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8
soildu sol, 18,68 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 45.378 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 45.378 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 4.286 mg/L (AF=10).
Eau de mer, 0.015mg/L (AF=1000).
Eau douce, 0.153 mg/L (AF=100).
Acétone, CAS: 67-64-1
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l.
soildu sol, 29,05 mg/kg dwt.
sédiment (Eau de mer), 3,04 mg/kg dwt.
sédiment (eau douce), 30,04 mg/kg dwt.
Eau de mer, 1,06 mg/l.
Eau douce, 10,6 mg/l.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,5 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection: > 0,5 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche AX (DIN EN 14387).
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	ca. 55
Point d' éclair [°C]	< 0
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	ca. 2,6 Vol.-%
Limite supérieure d'explosion	ca. 13 Vol.-%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	ca. 233 hPa (20°C)
Densité [g/ml]	ca. 0,79
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	ca. -0,24 log POW
Viscosité	Pas d'information disponible.
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	ca. 465
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 12

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 12

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg bw.
Substance
N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8
LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, Souris: 139 mg/kg.
LD50, oral, rat: 1767 mg/kg.
LC50, inhalatoire (vapeur), rat: 1,4 mg/l/4h.
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, dermique, lapin: > 15800 mg/kg.
LD50, oral, rat: 5800 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, rat: 76 mg/l (4h).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
Mutagenèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance
N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8
LC50, (96h), Pimephales promelas: 46-52 mg/l.
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, (48h), Daphnia pulex: 8800 mg/l.
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 5540 mg/l.
NOEC, (28d), Daphnia magna: 2212 mg/l.
NOEC, (96h), Algae: 430 mg/l.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 12

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non applicable
Biodégradabilité	Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Catalogue européen des déchets (recommandé)	080409* 070104*
---	--------------------

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)	150110*
---	---------

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID	1090
Transport fluvial (ADN)	1090
Transport maritime selon IMDG	1090
Transport aérien selon IATA	1090

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 12

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	Acétone en solution
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	1 l
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN)	Acétone en solution
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	

Transport maritime selon IMDG	Acetone, solution
- EMS	F-E, S-D
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	1 l

Transport aérien selon IATA	Acetone, solution
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	3
Transport fluvial (ADN)	3
Transport maritime selon IMDG	3
Transport aérien selon IATA	3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	II
Transport fluvial (ADN)	II
Transport maritime selon IMDG	II
Transport aérien selon IATA	II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 12

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 99,5 % (787,6 g/l)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Numero d'article 400015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 23.04.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Tarif douanier:**

Non déterminé

Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®